vernement s'enquiert de la situation si c'est la charte de la banque nationale qui doit primer. Si la fusion se fait en sens inverse le gouvernement ne s'en occupe pas.

Q. Quelle est la situation si des banques d'Etat se fusionnent?—R. Il ne s'en

occupe pas si elles ne sont pas des banques actionnaires.

L'hon. M. Stevens:

Q. J'allais aborder cette question que vous étiez à discuter, monsieur Harding, concernant l'admission à titre de membre de la Banque de Réserve Fédérale, dans le cas d'une banque d'Etat. Si j'ai bien compris, vous avez dit il y a un instant qu'il y avait—j'ai devant moi un extrait du Bulletin de la Réserve Fédérale—environ 1,700 banques d'Etat qui étaient membres?—R. 1,600 ou 1,700, je crois.

Q. Je veux être au fait sur ce point, parce que c'est important, je crois. Est-ce que le nombre total des banques d'Etat n'est pas de 18,000 à 20,000?—

R. Oui.

Q. Vous n'êtes peut-être pas en mesure de répondre à cette question, mais vous seriez bien aimable de le faire si vous le pouvez. Sur ce nombre de 18,000 à 20,000 banques d'Etat, avez-vous une idée, ou est-ce que, disons 10,000 de ces banques d'Etat seraient éligibles comme membres de la Réserve Fédérale?—R. Je crois que ce chiffre serait un peu élevé.

Q. D'une manière générale, combien de ces banques d'Etat seraient éligibles comme membres?—R. Il n'est pas facile de déclarer combien de banques d'Etat sont éligibles comme membre, jusqu'à ce qu'elles fassent une demande d'admis-

sion qui soit ensuite examinée.

Q. Je comprends qu'il est difficile de donner une réponse précise à ma question. Permettez-moi de m'exprimer autrement: Un bon nombre de banques qui possèdent les qualités requises n'ont pas fait de demande?—R. Je suis au courant de la situation dans la Nouvelle-Angleterre et je vais vous dire pourquoi plusieurs banques d'Etat dans cette partie du pays n'ent pas demandé leur admission. Je vais me limiter à mon propre domaine, afin de vous donner une idée plus claire. Les banques mutuelles d'épargne sont un facteur important dans le système bancaire de la Nouvelle-Angleterre. Elles n'ont pas de capitalactions. Chacune est régie par un bureau d'administration. Elles sont des bureaux de fiducie pour les gros placements. Leur champ de placements est limité par la Loi; elles peuvent faire le commerce de certaines obligations, des prêts sur immeuble, ainsi de suite; et après avoir payé leurs dépenses, elles paient des dividendes aux déposants. Dans bien des cas, elles paient quatre et demi pour cent. Il en est peu d'entre elles qui paient moins de quatre. Je doute beaucoup qu'une banque mutuelle d'épargne conserverait ses dépôts si elle payait moins de quatre pour cent.

Les banques mutuelles d'épargne font affaires en Nouvelle-Angleterre depuis plusieurs années et elles ont eu du succès. Le montant total des dépôts des banques mutuelles d'épargne de la Nouvelle-Angleterre est d'environ trois cents millions plus élevé que celui de toutes les banques accréditées de la Nouvelle-Angleterre. Aujourd'hui, les banques accréditées, les National Banks et les banques d'Etat prennent des dépôts à terme et des dépôts d'épargne. La procédure suivie dans les départements d'épargne est celle des banques mutuelles d'épargne. Elles ont un carnet de banque et elles ne remettent pas d'argent, si ce n'est sur présentation du carnet; elles ont en plus le droit d'exiger trente jours de grâce avant d'effectuer le paiement, si elles le désirent, mais elles ne s'en prévalent pas, excepté en cas d'urgence, naturellement. Maintenant, les lois des divers Etats de la Nouvelle-Angleterre concernant la réserve ont été modifiées au cours des dix dernières années, de sorte qu'aujourd'hui, pour ce qui est de la banque d'Etat qui est membre du système de Réserve Fédérale, quelle que

IM. W.-P.-G. Harding.1